

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
29 octobre 2020
n° 37 / 7882^e
pages 2057 à 2112

Article 1185 :

“ L'exception de nullité ne se prescrit pas si elle se rapporte à un contrat qui n'a reçu aucune exécution. ”

CHRONIQUE / Contrat et obligations

La consécration légale de l'exception de nullité : un second souffle pour un adage séculaire ?

> *Nathalie Picod*

2076

ÉDITORIAL

2057 En mariage Trump qui peut, *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

- 2062 Transport aérien (annulation) : preuve de l'enregistrement du passager
- 2064 Produits défectueux (herbicide Monsanto) : preuve du lien de causalité
- 2065 Filiation (contestation de paternité) : atteinte légitime à la vie privée
- 2066 Peine (aménagement) : application dans le temps de la loi du 23 mars 2019
- 2069 Syndicat professionnel (représentativité) : syndicats professionnels primaires
- 2070 Cycle de conférences (Cour de cassation) : regards croisés sur l'office du juge

POINTS DE VUE

- 2072 Pour une lecture optimiste de la décision sur la parenté transgenre, *Benjamin Moron-Puech*
- 2074 Crise sanitaire : il faut sauver l'ordonnance n° 2020-315 relative au tourisme!, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2085 **Panorama** : Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
- 2096 **Notes** : L'enfant biologique de la personne ayant changé de sexe (suite...): pour rester mère, père tu deviendras!, *note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2020, Sophie Paricard*
- 2104 Droit européen de l'insolvabilité : le centre des intérêts principaux d'un débiteur est indépendant de la localisation de son patrimoine immobilier, *note sous CJUE 16 juill. 2020, Jean-Luc Vallens*
- 2108 Du fait divers à l'arrêt de la CEDH : retour sur l'affaire *Marina Sabatier*, *note sous CEDH 4 juin 2020, Anne-Blandine Caire*

ENTRETIEN

- 2112 Ghislain Poissonnier – Félicien Kabuga sera remis à la justice internationale

DA|LOZ

Version numérique incluse*

322037

9 782993 220375

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BENABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marné - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

2057

En mariage Trump qui peut



ACTUALITÉS

2060

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Pratique commerciale trompeuse (qualification): application aux produits cosmétiques, *Crim.* 20 oct. 2020

Crédit à la consommation (rétractation): preuve de la remise du bordereau, *Civ. 1^{er},* 21 oct. 2020

Droit de rétractation (exception): confection selon les spécifications du consommateur, *CJUE* 21 oct. 2020

Contrat d'affaires

Transport aérien (annulation): preuve de l'enregistrement du passager, *Civ. 1^{er},* 21 oct. 2020

Propriété intellectuelle

Marque (ordre public): désignation légale d'une activité réglementée, *Com.* 14 oct. 2020

Société et marché financier

Autorité des marchés financiers (visite domiciliaire): respect de la vie privée et de la correspondance, *Com.* 14 oct. 2020

2063

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (faute de la victime): défaut de précautions, *Crim.* 20 oct. 2020

Produits défectueux (herbicide Monsanto): preuve du lien de causalité, *Civ. 1^{er},* 21 oct. 2020

Famille-Personne-Succession

Filiation (contestation de paternité): atteinte légitime à la vie privée, *Civ. 1^{er},* 14 oct. 2020

Minorité (examen osseux): recherche en cas de doute sur les documents d'identité, *Civ. 1^{er},* 15 oct. 2020

Communauté entre époux (récompense): évaluation du profit subsistant en cas d'aliénation, *Civ. 1^{er},* 14 oct. 2020

2066

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (aménagement): application dans le temps de la loi du 23 mars 2019, *Crim.* 20 oct. 2020

Procédure pénale

Confiscation (restitution): communication des pièces de la procédure, *Crim.* 21 oct. 2020

2067

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention): information immédiate du procureur de la République, *Civ. 1^{er},* 14 oct. 2020

Étranger (fichier biométrique): consultation par des agents expressément habilités, *Civ. 1^{er},* 14 oct. 2020

Fiscalité

Fraude fiscale et blanchiment: renvoi de questions préjudicielles à la CJUE, *Crim.* 21 oct. 2020

2068

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Groupe de sociétés: salarié mis à disposition d'une filiale étrangère, *Soc.* 14 oct. 2020

Syndicat professionnel (représentativité): syndicats professionnels primaires, *Soc.* 21 oct. 2020

Délégué du personnel (droit d'alerte): indemnités de congés payés des intérimaires, *Soc.* 14 oct. 2020

2069

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (liquidation des intérêts patrimoniaux): application du droit français, *Civ. 1^{er},* 14 oct. 2020

Cycle de conférences (Cour de cassation): regards croisés sur l'office du juge

Appel civil (appel total): mention des chefs du dispositif du jugement, *Soc.* 14 oct. 2020



POINTS DE VUE

2072 Pour une lecture optimiste de la décision sur la parenté transgenre
par Benjamin Moron-Puech

2074 Crise sanitaire: il faut sauver l'ordonnance n° 2020-315 relative au tourisme!
par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2076 La consécration légale de l'exception de nullité: un second souffle pour un adage séculaire?
par Nathalie Picod

PANORAMA

2085 Droit bancaire
juillet 2019 – juillet 2020
par Didier R. Martin et Hervé Synvet

NOTES

2096 L'enfant biologique de la personne ayant changé de sexe (suite...): pour rester mère, père tu deviendras!,
note sous Civ. 1^{re}, 16 sept. 2020
par Sophie Paricard

2104 Droit européen de l'insolvabilité: le centre des intérêts principaux d'un débiteur est indépendant de la localisation de son patrimoine immobilier,
note sous CJUE 16 juill. 2020
par Jean-Luc Vallens

2108 Du fait divers à l'arrêt de la CEDH: retour sur l'affaire Marina Sabatier, note sous CEDH 4 juin 2020
par Anne-Blandine Caire



ENTRETIEN

2112 Ghislain Poissonnier – Félicien Kabuga sera remis à la justice internationale

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr